



**MPHEC**  
Maritime Provinces  
Higher Education  
Commission

**CESPM**  
Commission de  
l'enseignement supérieur  
des Provinces maritimes

**COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES (CESPM) – Moins de résidents des Maritimes choisissent d'aller à l'université comparativement à il y a dix ans**

### **Le 3 juin 2014**

Des statistiques dévoilées aujourd'hui par la CESPM révèlent une baisse de la demande en matière d'éducation universitaire parmi les résidents des Maritimes depuis 2003-2004. Les chiffres n'indiquent pas de redressement de cette tendance depuis le dernier rapport de la Commission.

Cela signifie que moins de résidents des Maritimes, dans un contexte de diminution de la population, choisissent de fréquenter l'université ce qui soulève un certain nombre de questions pour la région.

Pourquoi moins de résidents des Maritimes choisissent-ils de fréquenter l'université alors qu'il n'y a jamais eu autant de places offertes? Ont-ils pleinement conscience de la valeur d'une formation universitaire? Font-ils des choix différents en matière d'éducation ou est-ce qu'un plus grand nombre d'entre eux renonce tout simplement à recevoir une éducation postsecondaire? Les coûts sont-ils trop élevés pour certains? Les programmes du gouvernement visant à aider les étudiants à défrayer le coût de leurs études sont-ils suffisamment connus?

« Traditionnellement, le taux de participation des résidents des Maritimes aux universités était bien supérieur à la moyenne canadienne, mais l'écart se réduit : le taux de participation à l'échelle nationale augmente sans cesse, tandis que celui des Maritimes subit une lente décroissance », analyse la directrice générale de la CESPM, Mireille Duguay.

La situation varie cependant selon la province. Depuis 2004-05, la demande des résidents de la Nouvelle-Écosse en matière d'éducation universitaire dans leur province a diminué de 3 points de pourcentage pour se situer à 21,1 %. Pendant la même période, la demande des résidents du Nouveau-Brunswick a diminué de 1,4 points de pourcentage pour s'établir à 18,3 %, et celle des résidents de l'Île-du-Prince-Édouard a diminué de 0,5 points de pourcentage pour passer à 18,6 %.

« Dans le cadre d'études antérieures, la Commission a examiné les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la demande en formation universitaire des résidents des Maritimes, tels que l'augmentation parallèle de la demande pour des programmes de collèges communautaires, le coût croissant des études et la valeur perçue d'un diplôme en regard des coûts, précise M<sup>me</sup> Duguay. Nous savons que ces facteurs et d'autres ont toujours une incidence, mais les gouvernements et les universités doivent obtenir plus de renseignements pour contrer les tendances et faire en sorte que le plus grand nombre possible de résidents des Maritimes admissibles puissent fréquenter l'établissement postsecondaire de leur choix. »

Pour ce faire, la Commission a lancé un sondage auprès des élèves de 12<sup>e</sup> année dans les écoles des Maritimes en mai de cette année. « Nous sommes impatients de connaître les résultats de ce sondage. Ils nous aideront à mieux comprendre comment les élèves des Maritimes prennent la décision de

poursuivre ou non des études postsecondaires », indique M<sup>me</sup> Duguay. Pour bien comprendre la nature de la demande dans les Maritimes, la CESPM surveille neuf indicateurs distincts, des taux de participation. Les tableaux mis à jour sont téléchargeables et affichés sur le site Web de la CESPM à l'adresse [www.cespm.ca](http://www.cespm.ca).

À propos de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) : Établie en 1974, la CESPM célèbre son 40<sup>e</sup> anniversaire. La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes. Elle a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer l'environnement d'apprentissage postsecondaire. Les 20 membres de la Commission sont issus des Provinces maritimes et ils représentent les établissements d'enseignement postsecondaire, les gouvernements provinciaux et le grand public. La principale orientation de la Commission dans l'exercice de ses fonctions est de viser d'abord à améliorer et à maintenir la prestation des meilleurs services possible aux étudiants pour qu'ils puissent continuer à apprendre tout au long de leur vie.

---

#### À L'INTENTION DES DIFFUSEURS DE NOUVELLES

Aujourd'hui, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a dévoilé des statistiques qui révèlent une baisse de la demande en matière d'éducation universitaire chez les résidents des Maritimes depuis 2003-2004. Cela signifie que moins de résidents des Maritimes, dans un contexte de diminution de la population, choisissent de fréquenter l'université ce qui soulève un certain nombre de questions pour la région.

L'augmentation parallèle de la demande pour des programmes de collèges communautaires, le coût croissant des études et la valeur perçue d'un diplôme en regard des coûts sont quelques-uns des facteurs qui expliquent cette baisse de la demande en matière d'éducation universitaire.

La directrice générale de la CESPM, Mireille Duguay, explique qu'un sondage actuellement mené par la Commission auprès des élèves de 12<sup>e</sup> année dans les écoles des Maritimes permettra de mieux comprendre comment les jeunes prennent la décision de poursuivre ou non des études postsecondaires. Les gouvernements et les universités pourront ainsi s'appuyer sur ces renseignements

pour contrer les tendances et faire en sorte que le plus grand nombre possible de résidents des Maritimes admissibles puissent fréquenter l'établissement postsecondaire de leur choix.

Les tableaux statistiques sont affichés sur le site web de la Commission, à [www.cespm.ca](http://www.cespm.ca).

-30-

Renseignements pour les médias :

Dawn Gordon

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Téléphone : 506-453-2844

Courriel : [gordond@mphec.ca](mailto:gordond@mphec.ca)